



Réclamation d'une dette 23 ans après

Par **DAGA09**, le **05/11/2016** à **13:44**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

appel téléphonique de Mme XXXXXXXXX 01 XXXXXXXX et papier bleu pour dossier XXXXX mis dans un dossier de surendettement de 1993 (mais qui ne c'est pas présenté au jugement ni dans la durée du plan de 5 ans)
cela commence avec la société EXXXXXXXXXX mandaté apparemment par XXXXXXXX en 2012 et depuis harcèlement téléphonique et courrier de leur leur part puis par huissier Maître XXXXXXXXXXXX a qui j'ai demandé titre exécutoire qu'il ne me fourni pas et maintenant Mme XXXXXXXX . 01 XXXXXXXX5 qui me menace de bloquer compte et saisie immobilier dernier courrier en lettre simple reçu le 31/10/2016.

A savoir donc que XXXXXXXX ne s'est pas présenté le jour du jugement ni pendant la durée de celui ci (5 ans)pour réclamer sa dette qui était dans le plan de surendettement (en seine et marne).

j'ai démangé en 1999 dans l'Ariège en faisant suivre mon courrier pendant 1 an.

A ce jour en 2016 soit 23 ans après je n'ai jamais reçu de titre exécutoire.

bien sure je suis très inquiète

merci pour vos conseil et la marche a suivre

Par **Visiteur**, le **05/11/2016** à **14:45**

Bonjour,

Certes, trainer des dettes derrière soit n'est jamais bon, tout comme la négligence...

Ceci dit, cela ressemble à la "chasse" d'une société de recouvrement qui aurait racheté la

dette.

Continuez à répondre simplement que vous attendez le titre exécutoire et que sans réception de celui-ci, vous pouvez envisager de porter plainte pour harcèlement.

Par **DAGA09**, le **07/11/2016** à **11:31**

bonjour
merci pour votre réponse
cordialement